

LE 13 MAI 2024

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Gore tenue à la Salle communautaire Trinity située au 2, chemin Cambria, à Gore, **le lundi 13 mai 2024 à 18 h.**

SONT PRÉSENTS

Les conseillers et conseillères : Daniel Leduc, Sakina Khan et Anselmo Marandola formant un quorum sous la présidence du maire suppléant, Alain Giroux.

Absences motivées : les conseillères Shirley Roy et Anik Korosec ainsi que le Maire, Scott Pearce.

La directrice générale, madame Julie Boyer et la greffière-trésorière, madame Sarah Channell, sont aussi présentes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire suppléant déclare la présente séance ouverte à 18 h.

2024-05-131

CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

CONSIDÉRANT QUE la greffière-trésorière certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié à tous les membres du conseil municipal au moins deux jours avant la date de ladite séance, le tout conformément aux dispositions du Code municipal du Québec.

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Sakina Khan

APPUYÉ PAR : le conseiller Daniel Leduc

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (3) :

DE DÉCLARER que ladite séance extraordinaire est convoquée et constituée conformément à la loi.

ADOPTÉE

2024-05-132

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Anselmo Marandola

APPUYÉ PAR : la conseillère Sakina Khan

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (3) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE

2024-05-133

AUTORISATION DE SIGNER LES DOCUMENTS NÉCESSAIRES À L'ACHAT DU LOT 5 317 934 SITUÉE SUR LA ROUTE 329

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire réaliser un projet municipal sur le lot 5 317 934, appartenant à madame Mélanie Riopel ;

CONSIDÉRANT QU'une promesse d'achat a été dûment signée entre madame Riopel et la municipalité pour l'achat du lot 5 317 934, et ce, au mois de février 2024 (autorisation par la résolution 2023-11-371) :

CONSIDÉRANT QUE les conditions relatives à l'achat ont été remplies ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire finaliser l'achat de la propriété.

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Daniel Leduc

APPUYÉ PAR : le conseiller Anselmo Marandola

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (3) :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'AUTORISER le maire, M. Scott Pearce et la greffière-trésorière, Mme Sarah Channell, à signer tous les documents nécessaires à l'achat du lot 5 317 934 et au transfert des droits de propriété à la municipalité.

ADOPTÉE

2024-05-134

AUTORISATION DE SIGNER LES DOCUMENTS NÉCESSAIRES À L'ACHAT DES TERRAINS DE L'ÉGLISE HOLY TRINITY DE LAKEFIELD ET DE SHREWSBURY OFFERT PAR LE DIOCÈSE ANGLICAN DE MONTRÉAL

CONSIDÉRANT QUE le diocèse anglican de Montréal a fait une proposition au conseil concernant la vente de l'église Holy Trinity, de la salle paroissiale et des cimetières (Shrewsbury et Lakefield) ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a été autorisée à négocier les modalités d'achat de l'église Holy Trinity et de ses propriétés en collaboration avec le représentant du diocèse anglican de Montréal (résolution 2023-08-277) ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de l'acte d'achat a été déposé à la municipalité le 13 février 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire procéder à l'achat des propriétés.

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Sakina Khan

APPUYÉ PAR : le conseiller Daniel Leduc

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (3) :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'AUTORISER le maire, M. Scott Pearce et la greffière-trésorière, Mme Sarah Channell, à signer tous les documents nécessaires à l'achat des lots 5 079 979, 5 317 939, 5 319 025 et 5 319 026 et au transfert des droits de propriété à la municipalité.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions fut tenue durant laquelle les sujets suivants ont été discutés :

- Montant de l'emprunt pour l'achat du terrain sur la route 329 ;
- Prix de l'achat du terrain sur la route 329 et l'Église ;
- L'évaluation du terrain par l'évaluateur agréé ;
- Projets envisagés pour le terrain sur la route 329.

2024-05-135

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Sakina Khan

APPUYÉ PAR : le conseiller Anselmo Marandola

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (3) :

DE CLORE et lever la présente séance à 18 h 17.

ADOPTÉE